

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRECILHON
Séance du 24 septembre 2020

Le 24 septembre deux mille vingt, à 20 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de PRECILHON s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas LOUSTAU-CHARTEZ, Maire.

Etaient présents : LAPÊTRE Monique, GUEBARA Aurore, LUNION Loïc, HERNANDEZ Manuel, BOUVIER Romain, HUSTAIX Maryline, CAPPICOT Jérôme, HAENSEL Michèle, PATIE Pierre, KLATKA Yannick.

Etaient absents excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : LAPÊTRE Michèle.

**Rapports sur le prix et la qualité du service eau potable 2019,
du délégataire SUEZ et de l'ARS**

(2020-05-01 - 2020-05-02)

Le conseil municipal adopte les rapports présentés pour l'année 2019. A noter une diminution du rendement du réseau qui se situe à 82.9 % (86.6 % en 2018), cette dégradation étant due à la baisse des volumes facturés qui impactent directement le calcul du rendement.

Le pourcentage de conformité sur les analyses bactériologiques est quant à lui toujours de 100 %.

**Rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement du Syndicat Intercommunal de la Vallée de
l'ESCOU**

(2020-05-03)

Le conseil prend acte du rapport 2019 présenté sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et l'adopte à l'unanimité. Le lotissement Martherine a été intégré au réseau du Syndicat

Référent de la commission d'appel d'offres

(2020-05-04)

La commune de Précilhon s'est engagée le 8 novembre 2019 à adhérer au groupement de commande pour la fourniture et/ou le contrôle des extincteurs et a nommé M. Jean-Pierre TERUEL, représentant de la collectivité à la commission d'appel d'offres. Il convient donc de modifier cette délibération. M. Yannick KLATKA sera le nouveau représentant de la commune à la commission d'appel d'offres.

Prêt à usage au profit de la Commune

(2020-05-05)

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le bail emphytéotique concernant les parcelles cadastrées B n° 337, 338 et 339 du Château Bazerques liant la Commune et M. Jean-Marie TUQUET-LABURRE, le propriétaire, a pris fin le 15 janvier 2019. M. le Maire présente un projet de contrat de prêt à usage par lequel un particulier met gratuitement à disposition de la commune une ou plusieurs parcelles lui appartenant. Oûi l'exposé de M. le maire et après avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à signer cette convention de prêt sur les parcelles B n° 337 et 338 afin de pouvoir y réaliser diverses manifestations communales.

Location des Salles Communales

(2020-05-06)

M. le Maire fait part à l'assemblée de diverses demandes d'utilisation de salles communales pour des cours de Yoga, de peinture et d'activités du club nature. Il rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 31 août 2012 fixant les prix de location du foyer rural. Il précise qu'il est souvent sollicité par des associations extérieures ou autres usagers pour louer le foyer, qui était précédemment réservé aux seuls administrés et associations du village.

Il propose donc de modifier les termes des différentes conventions d'utilisation des salles communales (Salle Ecole et Foyer) ainsi que les tarifs correspondants.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

FIXE les prix de location du foyer de la façon suivante :

- Gratuité pour les associations communales.
- Précilhonnais : 40 € la journée (du 1^{er} mai au 30 septembre)
- Précilhonnais : 60 € la journée (du 1^{er} octobre au 30 avril)
- Extérieurs : 80 € la journée (du 1^{er} mai au 30 septembre)
- Extérieurs : 100 € la journée (du 1^{er} octobre au 30 avril)
- Associations extérieures ou particuliers : 10 € l'heure de location.

AUTORISE M. le Maire à signer les diverses conventions d'utilisation des salles de l'Ecole et du Foyer.

Dans le cadre des travaux réalisés par le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, une ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds de la parcelle primitive cadastrée B n° 886 (actuel lotissement Martherine). Il convient que cette parcelle soit grevée d'une servitude à titre gratuit pour le passage de l'ouvrage souterrain précité. Elle sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative entre la commune et le SDEPA.

QUESTIONS DIVERSES

Retour de la commission Environnement : Madame Michèle HAENSEL a été désignée comme représentante de la commune au sein du Syndicat des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et leurs Affluents (SMGOAOA). Le SMGOAO intervient sur son territoire dans le cadre de la compétence GEMAPI et dans l'intérêt général ou d'urgence. Les actions du SMGOAO sont encadrées par les textes réglementaires mais sont définies par les élus du Syndicat. Elles sont, en général, inscrites dans un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) soumis à Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et entrant dans le champ réglementaire d'autorisation ou de déclaration relatif aux interventions sur les cours d'eau. Ils n'interviennent donc pas sur les problèmes de pollution qui font partis des pouvoirs de police du Maire. La commune va prendre rendez-vous avec le Syndicat afin de se faire accompagner sur le dossier à déposer auprès de la Police de l'Eau concernant le curage de deux fossés, répertoriés comme ruisseaux.

Retour de la commission Ecole : La rentrée des classes s'est déroulée dans la bonne humeur, malgré les règles sanitaires toujours en vigueur. Actuellement et ce jusqu'aux vacances de la Toussaint, deux bus seront en circulation pendant la pause méridienne, pendant le temps de la déviation (Prise en charge financière par la société réalisant les travaux). la ligne portable du RPI est désormais activée, voici le numéro 06 72 47 85 90.

Retour du conseiller communautaire de la CCHB : Madame Aurore GUEBARA informe l'assemblée que la Salle Jéliote va passer centre national de la Marionnette. Une décision devra être prise concernant la réhabilitation du Site du Somport. M. Loïc LUNION a été proposé pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

La gestion locative du logement de l'école a été confiée à l'Agence Foncia. Le conseil a acté la garantie concernant les loyers impayés.

L'assureur de la commune a diligenté un expert suite au sinistre sur la toiture de l'Eglise, après son passage, prévu le 8 octobre, les travaux de réparation pourront commencer.

Des livres en libre service sont à votre disposition sous l'atelier du maréchal Ferrant.

Le Préfet de Région a décidé la mise en œuvre de mesures d'archéologie préventive sur la Commune. Ces dispositions ont pour objectif la prise en compte des vestiges archéologiques en amont des travaux d'aménagement. Elles doivent notamment permettre d'éviter une interruption de chantier toujours dommageable et coûteuse tant pour l'aménageur que pour la collectivité en cas de découverte en cours de travaux.

Un projet d'arrêté délimitant ces zones de présomption de prescriptions archéologiques a été soumis à M. le Maire. Deux zones ont été répertoriées : le Dolmen de Darré la Peyre et une zone du bourg allant du château Bazerque au château de Bourdette.

L'INSEE va réaliser sur la commune une enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages. L'enquête est obligatoire et sera réalisée par Mme Valérie CARPENTIER, qui sera munie d'une carte officielle. Les ménages seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur. Ils seront équipés de masques, lingettes et gel hydro alcoolique. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr>

INCIVILITES : Encore et toujours !!! De nombreux actes d'incivilités sont signalés sur le village, dépôts de déchets sauvages, vandalisme sur du mobilier urbain, nuisances sonores.....nous rappelons que les contrevenants sont passibles de fortes amendes et que 5 déchetteries se situent dans les alentours, alors, merci de respecter nos lieux de vie et la tranquillité de nos administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00